



DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 – 055

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

COMMANDE PUBLIQUE

CONTRAT DE LOCATION DE LONGUE DUREE D'UN TERMINAL DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE POUR LA MEDIATHEQUE

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant la nécessité d'équiper la médiathèque d'un terminal de paiement par carte bancaire ;
- Considérant l'offre de la S.A. JDC pour le contrat de location de longue durée ;

DECIDE

- De l'autoriser, ou son représentant, à signer le contrat avec la S.A. JDC sise ZAC Montagne Plus, avenue de l'Europe à La Montagne (44620), aux conditions suivantes :
 - Matériel : Terminal Fixe communication IP,
 - Durée du contrat : 48 mois à compter de la date de signature,
 - Abonnement : 22.90 € HT (soit 27.48 € TTC) / mois,
 - Frais de dossier : 12.00 € HT (soit 14.00 € TTC).
- De l'autoriser, ou son représentant ayant délégation, à signer tout avenant à ce contrat selon les besoins de la médiathèque.



A Tonnerre, le 26 février 2024

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre